
Députation des habitants de la commune de Valognes (Manche) qui félicitent la Convention sur le grand caractère qu'elle a montré, qui doit anéantir les factions et assurer le triomphe de la République, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Députation des habitants de la commune de Valognes (Manche) qui félicitent la Convention sur le grand caractère qu'elle a montré, qui doit anéantir les factions et assurer le triomphe de la République, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 108-109;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22637_t1_0108_0000_5

Fichier pdf généré le 09/07/2021

soient les dehors dont elle se pare, elle leur sera toujours également odieuse.

Mention honorable, insertion au bulletin (1)

[Applaudissements]

[Le peuple de Valognes en masse, avec les autorités constituées civiles et militaires, assemblées simultanément dans le temple de l'Être suprême, à la Conv.; 13 therm. II] (2).

Représentants du peuple français,

Périssent à jamais les conspirateurs et les tyrans ! La liberté ne connoît pas les hommes : elle ne connoît que le peuple souverain et la Convention nationale qui le représente.

Toujours fidèles aux principes, les citoyens de Valognes, tous les corps constitués qui sont dans son enceinte, vous félicitent d'avoir montré ce grand caractère qui doit anéantir à jamais les factions et assurer le triomphe de la République.

Sous quelque forme que la tyrannie se présente, quel[s] que soient les dehors dont elle se pare, elle nous sera toujours odieuse. Que le glaive de la loi, plus prompt que la foudre, frap[p]e le conspirateur, quel qu'il soit, et qu'il termine sur l'échafaut sa sacrilège existence.

Représentants fidèles, fiés-vous à la fortune. Le génie de la liberté la dirige. Il est écrit au livre des destinées que le peuple français ne reconnoîtra jamais de maître.

C'était ici, c'était dans le temple de l'Être suprême que, l'année dernière, pénétrés d'indignation contre les fédéralistes, nous prononçons anathème contre ces hommes odieux qui voulaient déchirer la patrie et en livrer les lambeaux divisés à nos lâches ennemis. A cette époque, à jamais mémorable, nous jurions une alliance éternelle avec la Convention nationale, seul centre de l'unité de la République. Nous jurions de lui faire un rempart de nos corps.

Tant que la liberté semblera menacée par des scélérats, d'autant plus dangereux qu'ils se disoient les amis du peuple pour lui donner des fers, nous renouvellerons, et nous renouvelons dans ce moment le serment solennel et sacré de regarder toujours la Convention nationale comme le point de ralliement de tous les vrais Français, de la défendre, de la faire triompher, ou de nous ensevelir avec elle sous les ruines de la liberté.

C.A. GAUDU (*agent nat.*), CANNEVIN (*présid. du c. rév.*), MAUGER (*cap^e comm^{dt} des canonniers*), SAUVAGE (*présid. du distr.*), C. LAPORTE (*comm^{dt} des vétérans*), LEMARCHANDEAU (*comm^{re} des guerres*) [et plus de 400 signatures].

Nous, membres du district de Valognes, certifions que toutes les signatures ci-dessus apposé[s] l'ont été en notre présence dans le temple de l'éternel; que la lecture des grands événemens qui viennent de se passer a extraordinairement frappé le peuple. Que son

énergie s'est montrée de manière à arracher des larmes; que tous nos administrés sont dans les mêmes sentimens, et que jamais on ne parviendra à les égarer ni à faire oublier la souveraineté que la nation a conquise. C'est au milieu de cet ent[h]ousiasme que nous avons nommé les citoyens Hubert et Mauger, pour présenter à la Convention nationale l'assurance des sentimens qui touchent tout le district de Valognes, et dont la présente adresse est l'expression.

A Valognes, le 13 therm. II,

BUHOT (*agent nat.*), SAUVAGE (*présid.*), GEFFROY (*administrateur*), REGNER, H. REGNARD, J. LE BRETY (*administrateur*), R. LOUIS (1).

Nous, membres de la municipalité de Valognes, certifions qu'à la nouvelle des triomphes de la liberté sur les fauteurs trop longtems cachés du despotisme, l'élan des habitans de la commune de Valognes a cherché à s'égaliser à l'énergie de nos représentans, que tous ont juré avec enthousiasme de se réunir, dans toutes les circonstances, autour de la Convention nationale, centre du bonheur public; qu'ils ne reconnaissent, et ne reconnaîtront jamais que la liberté, sans s'occuper de ces êtres liberticides dont la fausse réputation cherchait à la détruire. Qu'ils applaudissent à la juste punition de ces coupables forcenés, et que leur unique vœu et leur sermens résident dans l'unité et l'indivisibilité de la République, la reconnaissance pour la Convention nationale, et l'amour impérissable de la liberté et de l'égalité. Ce 13 thermidor de l'an II, lesd[its] membres de la municipalité chargent en outre les c[itoye]ns Hubert et Mauger de déposer dans le sein de la Convention nationale l'expression des sentimens qu'ils viennent de manifester.

DUFAYEZ (*notable*), BOMARD, BOURGOIS (*off. mun.*), C. CHANAL (*agent nat.*), COQUIERRE, LEMARROIS (*notable*).

Nous, membres du comité révolutionnaire de la commune de Valognes, certifions...

[même texte que ci-dessus].

MOCQUET, BERTRAND, CANNEVIN (*présid.*), LOYER (*membre du c. de surveillance*), J.A. LEMANINOT, BLEHAUT.

Les juges de paix et assesseurs de la commune de Valognes donnent pleine et entière adhésion à tout ce qui est cy-devant transcrit: SURDIVES, LEPROUES (*assesseur du juge de paix*), J.L.G. AUDOUAIRE (*juge de paix*), MAUGER (*assesseur*).

Les c^{ns} Hubert et Mauger à la barre (2)

Représentants du peuple français,

Au premier signal des nouveaux dangers de la patrie, les citoyens du district de Valognes, autant animés par l'amour de la liberté que par

(1) P.-V., XLIII, 7. J. Sablier, n° 1 477. Mentionné par B^m, 27 therm. (1^{er} suppl.); C. univ., n° 946; J.S.-Culottes, n° 535; J. Perlet, n° 680.

(2) C 314, pl. 1 259, p. 35.

(1) Mention marginale : « il a été arrêté dans l'assemblée que la lettre de la c[itoye]nne Tiphaine sera jointe à la présente ». Signé BUHOT (*agent nat.*).

(2) C 314, pl. 1 259, p. 52.

la haine la plus implacable pour la tyrannie dictatoriale, se sont levés en masse. Alors tous les coeurs se sont portés vers la Convention nationale. Chargés de vous présenter l'expression des sentiments de nos frères, nous sommes accourus de cette frontière de la République vers cette cité fameuse pour ses nombreuses conquêtes sur le despotisme. La rapidité de l'éclair eût à peine suffi à notre empressement. Nous venons déposer, dans le sein de la Convention nationale, l'hommage de notre attachement pour elle, et lui offrir le gage de la reconnaissance de 78 000 républicains, qui n'ont pas juré en vain d'être libres.

27

Les administrateurs du département de la Marne, et ceux du district de Châlons-sur-Marne, par deux adresses séparées, applaudissent à l'énergie, à la fermeté, à l'infatigable activité de la Convention nationale, et au juste châtement qu'elle a fait éprouver aux conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Les administrateurs composant le directoire du départ^t de la Marne à la Conv.; Châlons, 12 therm. II*] (2).

Législateurs,

De toutes les conspirations tramées contre l'unité et l'indivisibilité de la République, aucune sans doute ne fut plus scélérate que celle qui vient d'être découverte, puisqu'elle était ourdie par des monstres qui abusaient de la confiance du peuple. Encore une fois, *Montagne sainte*, grâces te soient rendues; tu viens de sauver la patrie par l'exécution bien méritée des brigands qui voulaient la perdre; les projets infâmes de ces conspirateurs étaient ramifiés avec tous les tirans contre lesquels nous livrons des combats à mort. La Montagne s'est levée; son mouvement terrible a été comme l'irruption d'un volcan, et elle a fait disparaître pour toujours du sol de la liberté l'hipocrite Cromwel et tous ses frères rouges.

Oui, législateurs, il n'est aucun Français ami de la patrie qui ne vous doive la liberté pour laquelle il combat depuis 5 ans. Hé ! Qui pourrait douter encore de l'affermissement de la République, après tant de victoires remportées sur nos cruels ennemis, sous telle forme qu'ils se soient montrés. La liberté, par ce nouveau triomphe, est établie sur des bases immuables. Il ne vous reste plus, pour consolider notre bonheur, que de rester à votre poste aussi longtemps qu'il existera sur la terre des traîtres que votre imperturbable courage saura exterminer, et des hommes égarés que vos vertus

républicaines rappelleront à la douce fraternité et à l'égalité.

P.C.C. DEPAQUIT (*présid.*), MARCHAL (*secrét. g^{al}*).

[*Les administrateurs du directoire du distr. de Châlons-sur-Marne à la Conv.; s.d.*]

Représentans d'un peuple toujours libre, encore une fois vous avez sauvé la République; encore une fois vous avez découvert un grand complot qui tendoit à dissoudre la représentation nationale, et vous avez purgé la Montagne des insectes venimeux qui vouloient en boire le sang. Encore une fois nous vous le répétons, et avec nous tous les amis du bien public : restez à votre poste jusqu'à ce que le dernier des tirans soit exterminé, et que la tranquillité soit rétablie par une paix durable.

Grâce à jamais vous soit rendue : recevez nos louanges pour prix de vos travaux infatigables ! Continuez à ne pas craindre les traîtres et les conspirateurs. Continuez enfin à les punir... La crainte ne s'empare que des âmes foibles... Le peuple est votre égide, et il versera jusqu'à la dernière goutte de son sang, plutôt que de perdre sa liberté.

Quand à nous, nous renouvelons le serment de ne vivre et mourir que pour elle, et haine mortelle à tous ses ennemis.

La tranquillité reigné dans nos campagnes; la récolte se fait paisiblement, quoique manquant de bras. Les fanatiques sont abattus, et les fanatisés diminuent sensiblement.

Les biens des émigrés se vendent le double, et quelquefois le triple de leurs estimations. Un bois contenant un tiers d'arpent, estimé 374 liv., a été vendu 2 200 liv. Que toute la République ressemble à nos cantons, et ça ira.

Vive la liberté et l'égalité. Vive la République. Et vive la représentation nationale.

MEZIERRES (*secrét.*), LÉONARD (*agent nat.*), BATHILLET (?) (*secrét.*), BUREAU, DELETRÉE, FOUET, PRUANT.

28

Un membre [CAMBON], au nom du comité des finances, fait deux rapports à la suite desquels la Convention nationale rend les décrets suivans,

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité des finances, autorise les commissaires de la trésorerie nationale de nommer un contrôleur pour viser les inscriptions de la dette consolidée, sous l'approbation du comité de salut public.

Le présent décret ne sera pas imprimé (1).

(1) P.-V., XLIII, 7. *J. Sablier* (du matin), n^o 1477. Mentionné par *F.S.P.*, n^o 395; *M.U.*, XLII, 267. D'après les gazettes, les adresses ont été présentées par Charlier.

(2) C 312, pl. 1 241, p. 17, 19.

(1) P.-V., XLIII, 8. Décret n^o 10 221. Rapporteur : Cambon. *J. Lois*, n^o 677; *J.S. Culottes*, n^o 535; *C. Eg.*, n^o 715; *J. Fr.*, n^o 678; *Ann. patr.*, n^o DLXXX; *J. Perlet*, n^o 680. Mentionné par *Audit. nat.*, n^o 680.